

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_108 : ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)
DE GESTION DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE JARLARD - FOIRAIL DE JARLARD

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_108 : ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DE GESTION DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE JARLARD - FOIRAIL DE JARLARD

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Lors du Conseil communautaire du 12 février 2019, vous avez approuvé le principe du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du marché de veaux lourds de Jarlard dans les conditions techniques et administratives identiques aux années précédentes.

Une consultation a été publiée dans la presse. Aucune offre n'a été déposée à la date limite de réception des offres fixée au 29 mars 2019. La procédure a été déclarée infructueuse.

Le Service Développement Économique et Innovation s'est rapproché de l'association du marché de Jarlard qui a toujours géré ce foirail depuis le début en 2007.

Suite aux négociations menées, un projet de contrat de délégation de service public a pu être arrêté. La redevance annuelle s'établit à un euro (1 €) par veau accueilli sur le marché. Une recette minimale est garantie par le fermier au titre de la DSP et s'élève à 3 500 € par an. Cette somme sera versée annuellement à l'Agglomération à la fin de chaque année.

C'est pourquoi je vous propose de confier à l'association « Marché de Jarlard », représentée par monsieur Fonvieille Didier, son président, la délégation de service public de gestion du marché aux bestiaux de Jarlard ;

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 juin 2019,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer à l'association « Marché de Jarlard », représentée par monsieur Fonvieille Didier, son président, le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du marché aux bestiaux de Jarlard à Albi pour une durée de trois ans.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL